



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري  
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > « Les médias peuvent avoir une contribution conséquente à l'effectivité du droit d'accès à l'information » Mme Latifa Akharbach au séminaire sur Le droit d'accès à l'information et l'apport des médias nationaux

[A](#) [1] [+A](#) [1]

## « Les médias peuvent avoir une contribution conséquente à l'effectivité du droit d'accès à l'information » Mme Latifa Akharbach au séminaire sur Le droit d'accès à l'information et l'apport des médias nationaux

28 oct 2020



















« L'apport des médias ne peut, dans le contexte de la communication globale digitalisée, se limiter à rapporter l'information même en masse, même en continu. Plus que jamais, le métier d'informer consiste à expliquer les faits, à les contextualiser, à les vulgariser, à les décomplexifier et désormais à debunker les fausses nouvelles. » a déclaré Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle -HACA- lors de son intervention au séminaire organisé mercredi 28 octobre 2020 à Rabat sur le thème « Le Droit d'Accès à l'Information et l'apport des médias nationaux ».

Prenant la parole lors de l'ouverture officielle de ce séminaire organisé par la Commission du Droit d'Accès à l'Information et l'Institut Supérieur de la Communication et de l'Information, la Présidente de la HACA a également affirmé que « les médias peuvent accompagner fort utilement la mise en œuvre de la loi 31-13 et à la consolidation de l'effectivité du droit d'accès à l'information. D'autant plus qu'il y a une réelle convergence entre la mission des médias et la finalité de la loi sur l'accès à l'information notamment en ce qui concerne la promotion de la culture de la transparence et l'habilitation du citoyen à suivre et participer au fait public ».

Après avoir présenté les mesures prises par la HACA pour se conformer en tant qu'instance constitutionnelle de bonne gouvernance et de régulation de la communication audiovisuelle aux dispositions de la loi 31-13, Mme Akharbach a exposé quelques prérequis pour une mise en œuvre optimale de cette loi. Elle a déclaré à cet égard que : « En tant que régulateur de la communication audiovisuelle, la HACA considère qu'il y a un grand besoin de réforme de notre système médiatique pour renforcer les capacités des radios et télévisions à contribuer à la constitution d'une opinion

publique plurielle, de plus en plus affirmée dans l'espace public et sensibilisée aux risques de manipulation, des théories complotistes et de l'infox ».

« Un tel acquis - a-t-elle conclu- est une condition essentielle pour la création d'une dynamique vertueuse où le droit d'accès à l'information nourrit l'exercice des libertés fondamentales instaurant une culture et des mœurs institutionnelles nouvelles et favorisant une citoyenneté active et éclairée ».

Ce séminaire qui s'inscrit dans le cadre de la commémoration de la Journée mondiale du droit d'accès à l'information, célébrée le 28 septembre de chaque année, a connu la participation du Conseil Economique, Social et Environnement, le Conseil National des Droits de l'Homme, l'Institution du Médiateur du Royaume, le Conseil de la Concurrence, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, la Commission Nationale de Contrôle de Protection des Données à Caractère Personnel, le Conseil National de la Presse, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

---

## **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>